

**44 - Personnes âgées**

**Signature d'une charte de solidarité avec les aînés**

**Rapport n° CP/2015/591**

**Service gestionnaire :**

Service des droits et prestations pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la décision de la commission permanente du Conseil Départemental la signature d'une charte de solidarité avec les aînés, démarche de développement social local co-pilotée par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace et le Département et s'inscrivant dans les préconisations du Pacte Social Local de la Vallée de la Bruche.

L'Unité Territoriale d'Action Médico-sociale (UTAMS) de Molsheim a proposé aux communes et aux associations de la vallée de la Bruche ainsi qu'à la ville de Mutzig un plan d'action en faveur de l'épanouissement des personnes âgées. Ce plan d'action s'inscrit dans les préconisations du Pacte Social Local et du Contrat Local de Santé en matière de prévention de l'isolement des personnes âgées les plus fragiles.

Huit communes ainsi que la délégation régionale des Petits Frères des Pauvres s'engagent dans la démarche, rejoints par la MSA d'Alsace qui propose d'inscrire l'action dans le cadre d'une charte de solidarité avec les aînés impliquant un soutien méthodologique et financier de la Caisse sur une durée de 3 ans. Les communes parties-prenantes sont Fouday, Muhlbach-sur-Bruche, Mutzig, Russ, Saâles, Saulxures, Schirmeck et Urmatt.

La finalité de la charte est de répondre à un enjeu de cohésion sociale autour de l'avancée en âge en poursuivant les objectifs suivants :

- Redynamiser l'ensemble des liens de solidarité (familiaux, de voisinage, intergénérationnels, associatifs) autour et avec les aînés.
- Améliorer l'accès à une offre de service adaptée et dimensionnée aux besoins sociaux et locaux, en privilégiant les synergies et les complémentarités entre professionnels et bénévolat.

Sous la coordination conjointe de l'espace d'accueil séniors de l'Utams de Molsheim et de la MSA, la première phase du projet consistera en la réalisation d'une étude sur les conditions de vie à domicile des personnes âgées de 65 à 90 ans avec un support d'ingénierie de l'association MSA Services Alsace.

L'étude se composera d'une analyse du territoire, d'un recensement-diagnostic des équipements et services existants et d'une enquête auprès d'un panel de 30% des personnes âgées recensées sur les communes, soit 680 enquêtes qui seront réalisées avec le concours de 10 jeunes volontaires en service civique et de bénévoles mobilisés sur les communes. Les jeunes en service civique sont recrutés par l'association Unis-Cités (une équipe, soit 8 jeunes) et l'Utams de Molsheim (2 jeunes).

La seconde phase du projet consistera en l'élaboration concertée et la mise en œuvre d'un plan d'action global et par commune. Des premières actions concrètes seront menées dès le premier semestre 2016 avec le concours des jeunes volontaires en service civique.

En signant la charte de solidarité avec les aînés, le Département s'engage à :

- co-piloter et coordonner le projet avec la MSA : définir et mettre en œuvre la méthode, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action ;
- apporter des moyens humains et techniques à travers le financement de services civiques et la mobilisation de ses équipes sur toutes les étapes du projet.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec l'article L3211-1 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil Départemental est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président autorise son président à signer la charte de solidarité avec les aînés.*

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY